5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique
(autre nom utilisé par Life Investors Insurance Company of America)
Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique en conformité avec la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation est effectuée à la suite du transfert des activités d'assurance de Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique à Compagnie d'assurance-vie Première du Canada qui prend en charge les affaires cédées.

Le représentant principal au Québec de Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique est monsieur Daniel Séguin, dont l'établissement d'affaires est situé au 500, Place d'Armes, bureau 2000, Montréal (Québec) H2Y 2W2.

Le siège de l'assureur est situé au 4333 Edgewood, N.E., Cedar Rapids Iowa, 52402, États-Unis.

À partir de la date de la signature de cet avis, Compagnie D'Assurances Life Investors D'Amérique n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 5 novembre 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

Compagnie Suisse de Réassurance Canada
(autre nom utilisé par Swiss Reinsurance Company Canada)
Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de Compagnie Suisse de Réassurance Canada en conformité avec la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation fait suite à une demande de l'assureur, considérant la cessation de ses activités au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au 150 King Street West, P.O. Box 50, Suite 2200, Toronto (Ontario) M5H 1J9.

Le représentant principal au Québec est monsieur John H. Dunsmore de Dunsmore Agencies Inc., dont l'établissement d'affaires est situé au 210, avenue Rosedale, Beaconsfield (Québec) H9W 2H8.

À compter de la date de la signature de cet avis, Compagnie Suisse de Réassurance Canada n'est plus autorisée à exercer ses activités, au Québec, dans le domaine des assurances.

Fait le 5 novembre 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.